

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 18 janvier 2017 à 18h30,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Marina FERRARI
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
7	AIX-LES-BAINS	T	Joaquim TORRES	
8	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
10	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
11	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Jérôme DARVEY
12	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO
13	AIX-LES-BAINS	T	Pascal PELLER	
14	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Françoise CARON
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHANAZ	T	Yves HUSSON	
23	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
26	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir d'Henri GARNIER
27	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
28	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
29	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
33	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
34	MERY	T	Eudes BOUVIER	
35	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
36	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
37	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
38	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
39	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
40	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
41	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
42	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
43	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
44	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Pouvoir de M. SAVIOZ-FOUILLET
45	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	

25 communes présentes



**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Martine REVOL  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Françoise GRAVIER  
Fabien DIDIER  
Olivier VERDENAL  
Catherine FABBRI  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Eline QUAY-THEVENON

Conseiller municipal Pugny Chatenod  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directrice de cabinet  
Directeur des services à la population  
Directeur du Pôle Eau  
Directrice du Pôle Ressources  
Directeur des Ressources Humaines  
Responsable service Finances  
Responsable Politique de la Ville  
Responsable Juridique/Assemblées  
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 11 janvier 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 263 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 40 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (49 titulaires), et 58 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 27      Année : 2018  
Exécutoire le : 23 JAN. 2018  
Affichée le : 23 JAN. 2018  
Visée le : 23 JAN. 2018

### RESSOURCES HUMAINES Modalités de versement de l'indemnité de régisseur

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que des agents employés par des collectivités ou établissements publics extérieurs interviennent pour le compte de Grand Lac dans la perception des encaissements et/ou décaissements des régies de recettes et/ou d'avances.

Il ajoute que les arrêtés de nomination des régisseurs précisent le montant de l'indemnité suivant le montant des encaissements. En raison de la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en 2017, l'indemnité de régisseur doit être intégrée au RIFSEEP et ne peut plus faire l'objet d'un versement particulier. Cependant, cette mesure est inapplicable pour les agents qui sont recrutés par une autre collectivité ou établissement public extérieur.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer sur le maintien du versement de l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes selon les dispositions de l'article 1617-5-2 du Code Général des Collectivités Locales, dès lors que ceux-ci ne sont pas employés directement par Grand Lac, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour information, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 2 agents sont concernés, pour les régies "gens du voyage - aire des Massonnat" et "taxe de séjour", pour un montant d'indemnité total de 750 euros.

Les crédits sont prévus au budget chapitre 012.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE le maintien du versement de l'indemnité de régisseurs,
- AUTORISE Monsieur le Président à verser, aux agents employés par des collectivités ou établissements publics extérieurs, l'indemnité de régisseur d'avances ou de recettes.

Aix-les-Bains, le 18 janvier 2018

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 48
- Votants : 58
- Pour : 58
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Ressources humaines - modalités de versement de l'indemnité de régisseur

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/01/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/01/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2215 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180118-d2215-DE

---

**Date de décision :** 18/01/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.4. Autres categories de personnels  
4.4.3. Autres